

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/047 DU 09 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes :

CP NIBARUTA Anicet, OPN 0066 de la matricule.

Article 2 : Est nommée Directeur Général Adjoint de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes :

CP NTIRAMPEBA Ménédore, OPN 0023 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Directeur Général des Etudes Stratégiques et des Statistiques :

CPP MBAZUMUTIMA Onesphore, OPN 0053 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Chef de Bureau Logistique à la Police Nationale du Burundi :

CP NGENDABANKA Joseph, OPN 1162 de la matricule.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau Logistique Adjoint à la Police Nationale du Burundi :

OPC1 NZEYIMANA Frédéric, OPN 0670 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Directeur de la Logistique et du Patrimoine à la Direction Générale de l'Administration et de Gestion :

OPC1 NYIMINYERETSE Célestin, OPN 0216 de la matricule.

Article 7 : Est nommée Directeur de la Logistique à la Direction Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes :

OPC1 AMINA Sadi, OPN 1175 de la matricule.

Article 8 : Est nommé Directeur du Centre National des Opérations d'Urgence à la Direction Générale de la Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes :

OPC1 NYAMBERE Elie, OPN 0385 de la matricule.

Article 9 : Est nommé Coordonnateur chargé des Opérations à la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit calibre :

OPC1 NZIGIDAMERA Léonce, OPN 0208 de la matricule.

Article 10 : Est nommée Directeur des Ressources Humaines et de la Promotion Sociale à la Direction Générale de l'Administration et de Gestion :

Madame KAMARIZA Odette.

Article 11 : Est nommée Directeur des Finances Communales à la Direction Générale de l'Administration et de Gestion :

Madame MPFUKAMENSABE Annonciate.

Article 12 : Est nommé Sous-Commissaire Régional des Migrations au Commissariat Régional Sud :

OPC2 SIBOMANA Longin, OPN 0740 de la matricule.

£




Article 13 : Est nommé Sous-Commissaire Régional de la Police Judiciaire au Commissariat Régional Ouest :

OPC1 MUNEZERO Adrien, OPN 0480 de la matricule.

Article 14 : Est nommé Directeur Adjoint du Centre de Formation et de Perfectionnement aux Opérations de Maintien de la Paix :

OPC1 SEKERA Judith, OPN 1207 de la matricule.

Article 15 : Est nommé Commissaire Provincial Mwaro :

OPP1 NIJIMBERE Jacques, OPN 1291 de la matricule.

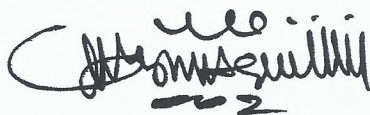
Article 16 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 17 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 mars 2021
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Commissaire de Police Chef.